

---

# Dossier

---

## Les comptes nationaux passent en base 2010

*Anne-Juliette Bessone, Myriam Broin, Marie Hassan, Marie Leclair, Ronan Mahieu\**

Chaque année, l'estimation de la croissance des agrégats macroéconomiques est actualisée sur les trois dernières années pour tenir compte des nouvelles informations arrivées depuis la précédente publication.

Depuis le 15 mai 2014, ce sont l'ensemble des agrégats depuis 1949 qui sont modifiés. Les comptes nationaux changent en effet de « base » : ils passent en base 2010 notamment pour mettre en œuvre la nouvelle version du Système européen de comptes, le SEC 2010. Ce règlement introduit d'importantes innovations conceptuelles portant principalement sur le périmètre de l'investissement (notamment immatériel), la comptabilisation des échanges extérieurs ou la description de l'activité des entreprises d'assurance. Il s'applique à l'ensemble des pays européens à partir de septembre 2014.

Mais changer de base, c'est revoir également les méthodes, les nomenclatures et les sources statistiques utilisées par la comptabilité nationale afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique.

Ce dossier présente les principales modifications introduites et leur répercussion sur les comptes nationaux. L'agrégat phare de la comptabilité nationale, le produit intérieur brut (PIB), est ainsi fortement relevé, notamment en raison du traitement en investissement des dépenses de recherche-développement (R&D).

### Le niveau du PIB est révisé à la hausse de 3,2 %

Le SEC 2010 succède au SEC 1995 qui gouvernait la confection des comptes nationaux par l'Insee comme par l'ensemble des pays européens. Il précise au niveau européen, afin de garantir la plus grande comparabilité des estimations entre les pays de l'Union, la manière dont doivent être prises en compte les innovations conceptuelles introduites par le Système de comptes nationaux (SCN 2008) adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations unies. Le souci d'une comparabilité la plus poussée possible entre pays de l'Union européenne (UE) est motivé par des raisons à la fois d'efficacité – définir et suivre les politiques économiques et sociales menées par l'UE – et d'équité : les données des comptes nationaux servent en effet au calcul de la contribution des pays membres au budget de l'Union ou du montant des subventions octroyées aux régions. La mise en œuvre du SEC 2010 constitue le fait le plus marquant de la base 2010.

L'ensemble des travaux effectués dans le cadre du passage à la base 2010 conduit à réviser le niveau des grands agrégats économiques et dans une moindre mesure leur évolution. Le PIB, qui mesure l'activité économique sur le territoire national, s'élève maintenant à 1 998 milliards d'euros en 2010, soit une révision à la hausse de 3,2 % par rapport à la base 2005. Le traitement en investissement des dépenses en recherche-développement, qui augmente le PIB de 41,5 milliards d'euros, représente les deux tiers de la révision totale (+ 61,8 milliards d'euros).

---

\* Ont contribué à ce dossier :  
Coordination : Myriam Broin.

Contribution : Anne-Juliette Bessone, Marie Hassan, Marie Leclair, Ronan Mahieu ainsi que toutes les équipes du département des comptes nationaux et les sections comptes du département des synthèses sectorielles.

Le revenu national brut (RNB), qui tient compte des revenus primaires reçus par les seuls résidents, que ces revenus soient générés en France ou à l'étranger (*lexique*), est relevé en 2010 de 63,2 milliards d'euros par rapport à la base 2005. L'essentiel de ce rehaussement découle de celui du PIB. S'y ajoutent des révisions apportées par la balance des paiements : les salaires nets reçus du reste du monde sont accrus de 3,1 milliards d'euros tandis que le solde des revenus financiers avec le reste du monde est abaissé de 4,1 milliards d'euros. Par ailleurs, les impôts perçus par le reste du monde sont abaissés (- 2,4 milliards d'euros) : la TVA prélevée au profit de l'Union européenne est désormais enregistrée dans une nouvelle opération de transferts courants (*figure 1*).

## 1. Du produit intérieur brut au revenu national brut en 2010

	en milliards d'euros		
	Base 2005	Base 2010	Révision
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>1 936,7</b>	<b>1 998,5</b>	<b>61,8</b>
Solde des revenus primaires reçus et versés au reste du monde	39,4	40,8	1,4
Rémunérations des salariés reçues nettes des rémunérations versées	9,3	12,4	3,1
Subventions reçues nettes des impôts versés	4,6	7,0	2,4
Revenus financiers reçus nets des revenus financiers versés	25,5	21,4	- 4,1
<b>Revenu national brut</b>	<b>1 976,1</b>	<b>2 039,3</b>	<b>63,2</b>

Champ : France.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

## Ce qui change avec la base 2010 : SEC 2010 et autres facteurs

### Une définition élargie des actifs et de l'investissement en SEC 2010

La comptabilité nationale distingue la consommation intermédiaire et la formation brute de capital fixe (FBCF). La consommation intermédiaire correspond aux biens et services consommés comme *inputs* dans le processus de production. Les biens et services consommés intermédiairement excluent les actifs fixes, lesquels sont utilisés dans le processus de production pendant des durées longues (supérieures à un an). La perte de valeur des actifs fixes résultant de leur utilisation normale et de leur obsolescence est enregistrée en consommation de capital fixe (CCF), tandis que les flux d'investissement (FBCF) accroissent le stock d'actifs fixes.

Avec le SEC 2010, le périmètre des actifs fixes est étendu pour inclure notamment le résultat de l'activité de R&D, les bases de données et les systèmes d'armes militaires (véhicules, sous-marins, blindés, missiles balistiques à fort pouvoir de destruction censés rendre un service de dissuasion permanent, etc.). Les dépenses correspondantes (acquisition de matériels militaires, achat ou production pour compte propre de bases de données ou de services de R&D) consenties par les entreprises ou les administrations publiques (APU) sont donc désormais comptabilisées en FBCF et non plus en consommation intermédiaire (on parle alors de « capitalisation » des dépenses de R&D).

Pour les unités marchandes, la valeur ajoutée (VA) est obtenue en soustrayant à la production les consommations intermédiaires : le reclassement d'une consommation intermédiaire en FBCF relève donc leur VA du même montant. Pour les unités non marchandes, la VA est conventionnellement calculée comme la somme des rémunérations versées, des impôts nets des subventions sur la production et de la CCF : en cas de reclassement d'une consommation intermédiaire en FBCF, leur VA est donc relevée du montant additionnel de CCF correspondant aux nouveaux actifs fixes. L'extension du périmètre des actifs fixes en SEC 2010 se traduit donc par un relèvement du PIB. En revanche, le produit intérieur net (PIN), obtenu en retranchant la CCF au PIB, n'est guère modifié par la mise en œuvre du SEC 2010.

Compte tenu de l'impact de ces innovations sur la CCF des APU, cette dernière a dû être intégralement réestimée. Pour ce faire, les séries de dépenses d'investissement par produit, branche d'activité et sous-secteur institutionnel sur longue période (voir *infra*, § *Le compte de patrimoine*) ont aussi été révisées.

Le nouveau traitement des dépenses de R&D aboutit à lui seul à relever le niveau du PIB de 2,1 % en 2010 (41,5 milliards d'euros) : les deux tiers (27,7 milliards d'euros) proviennent des sociétés non financières (SNF) et un tiers (13,8 milliards d'euros) des APU. La comptabilisation des bases de données comme un actif à part entière, qui traduit le rôle croissant des technologies de l'information et de la communication dans les processus de production, rehausse quant à lui le PIB généré par les SNF de 1,2 milliard d'euros en 2010. Enfin, la comptabilisation en FBCF des dépenses en systèmes d'armes militaires rehausse uniquement la valeur ajoutée des administrations publiques : en 2010, les livraisons de matériels militaires ont été importantes, ce qui relève la FBCF des APU de 6,7 milliards d'euros, mais leur VA de seulement 3,3 milliards d'euros.

Le SEC 2010 impose aussi d'ajouter à la production pour emploi final propre (PEFP) des producteurs marchands une rémunération du capital fixe mis en œuvre, lorsque cette production est évaluée par la somme des coûts de production. La PEFP étant intégralement investie, la prise en compte de ce « service du capital » conduit à réévaluer la VA et la FBCF des SNF de 0,5 milliard d'euros en 2010.

### **Une meilleure description en SEC 2010 de l'activité des sociétés financières, notamment des entreprises d'assurance**

Le SEC 2010 introduit deux innovations importantes dans le traitement des entreprises d'assurance. L'activité des entreprises de réassurance, jusqu'alors consolidée avec celle des assureurs directs, est désormais décrite séparément. Il en résulte une révision à la hausse de la production globale des entreprises d'assurance, en soi sans impact sur le PIB car la production ainsi introduite pour les réassureurs a pour contrepartie une nouvelle consommation intermédiaire des assureurs directs.

La mesure de la production de services d'assurance dommages change elle aussi. Conceptuellement, cette production correspond pour l'essentiel à la marge dégagée par les assureurs. Avec le SEC 1995, cette marge était calculée en soustrayant chaque année les indemnités versées des primes collectées et des revenus qu'ils tirent du placement de leurs provisions techniques. Ce calcul conduisait au résultat quelque peu paradoxal qu'une sinistralité exceptionnellement forte (par exemple, à cause de catastrophes naturelles) se traduisait par une production de services d'assurance anormalement faible voire négative. Aussi, le SEC 2010 demande de substituer dans le calcul de la production les indemnités attendues aux indemnités effectivement versées. Ce nouveau traitement se justifie conceptuellement par le fait que ce que produit l'assureur, c'est la garantie *ex ante* de dédommager l'assuré en cas de sinistre, quelle que soit la sinistralité qui sera constatée *ex post*. Ce nouveau traitement, qui a nécessité la mise en place d'une méthode d'estimation des indemnités attendues, a un impact en moyenne très réduit sur la valeur ajoutée des assureurs et le PIB, mais variable d'une année sur l'autre en fonction de la sinistralité (+ 0,3 milliard d'euros en 2010, + 2,1 milliards d'euros en 2009).

Les sociétés financières (SF) incluent désormais toutes les *holdings* dans un nouveau sous-secteur institutionnel spécifique, alors que celles-ci étaient jusqu'alors classées pour une part en sociétés non financières. Le reclassement a été effectué avec la Banque de France, de façon cohérente avec les concepts utilisés dans les répertoires d'entreprises, notamment en matière de profilage des groupes de sociétés. Il affecte peu les comptes non financiers parce que les unités concernées, dont le rôle est confiné à la détention d'actifs, ne dégagent qu'une très faible valeur ajoutée : environ 0,1 milliard d'euros de VA passe en 2010 du secteur

des SNF à celui des SF, sans impact sur la VA totale. L'impact devrait être plus sensible sur l'estimation des stocks d'actifs et de passifs financiers effectuée par la Banque de France dans les comptes financiers, qu'elle publiera à l'été 2014.

### **Des échanges extérieurs modifiés par l'application du critère de transfert de propriété**

Un autre changement conceptuel important, en cohérence avec la 6<sup>e</sup> édition du manuel de balance des paiements qui doit être mise en œuvre en 2014, porte sur les échanges extérieurs de biens dont la description n'est plus seulement fondée sur l'observation de flux physiques à la frontière des pays par la douane, mais sur la notion de transfert de propriété. Le traitement du travail à façon à l'étranger et du négoce international est ainsi modifié<sup>1</sup>.

Il y a travail à façon lorsqu'une entreprise, agissant en tant que donneur d'ordre, fait confectionner un bien par une autre entreprise, dite sous-traitante, en lui fournissant les intrants nécessaires. Lorsque les entreprises sont situées dans des pays différents, on observe des flux physiques d'intrants et de biens finis entre les pays concernés. En SEC 2010, compte tenu du fait que les intrants comme le bien fini restent à tout moment la propriété de l'entreprise donneuse d'ordre, aucun échange de bien entre les deux pays n'est enregistré (contrairement au SEC 1995). En revanche, une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants, est comptabilisée. Conceptuellement, ce nouveau traitement ne modifie pas le solde total des échanges extérieurs ; mais il diminue les exportations et les importations de biens industriels, et introduit une importation de service industriel. En pratique, le constat de divergences entre les sources de données utilisées (douane et balance des paiements) amène à réviser davantage à la baisse les exportations (- 9,9 milliards d'euros) que les importations (- 8,6 milliards d'euros), induisant une légère dégradation du solde extérieur (- 1,3 milliard d'euros), sans impact sur le niveau du PIB.

Il y a négoce international lorsqu'une entreprise d'un pays A achète un bien dans un pays B pour le revendre sans transformation, et sans que le bien franchisse la frontière du pays A (que le bien soit revendu dans le pays B ou dans un pays tiers). En SEC 1995, on n'enregistrait aucun échange de biens pour le pays A car le produit ne pénétrait pas sur son territoire : était seulement comptabilisée une exportation de service de négoce, pour un montant égal à la marge du négociant (différence entre le prix de revente et le prix d'achat). En SEC 2010, considérant que le bien, lorsqu'il est acheté au pays B, devient la propriété d'une entreprise du pays A, on enregistre une exportation de bien du pays A égale à la marge du négociant. Ce nouveau traitement n'a d'impact ni sur le PIB ni sur le total des échanges extérieurs, mais diminue d'une dizaine de milliards d'euros les exportations de services au profit des exportations de biens.

### **Quelques modifications du SEC 2010 affectent le compte des administrations publiques**

Plusieurs dispositions du SEC 2010 affectent le compte des administrations publiques (APU), notamment le nouveau traitement des soultes ou des crédits d'impôt.

Le SEC 2010 modifie le traitement des soultes que les entreprises publiques versent aux APU, en cas de transfert à celles-ci de leurs engagements vis-à-vis de leurs salariés en matière de retraite. Plusieurs versements de soultes ont eu lieu en France depuis 1997 (soultes France Telecom, EDF-GDF et La Poste). Les soultes étaient jusqu'à présent intégralement comptabilisées en recette publique l'année du versement, améliorant, cette année-là, le déficit des APU ;

1. L'impact de ce nouveau traitement du travail à façon et du négoce international a été évalué par l'Insee sur la base de données préliminaires de la Banque de France : il ne préjuge donc pas des soldes de la balance des paiements en BPM6 qui seront publiés fin juin 2014 par la Banque de France.

elles sont désormais considérées comme une avance financière au titre des futures pensions de retraite, et leur comptabilisation comme recette publique est étalée sur la durée de versement des pensions. Ce traitement dégrade le déficit public les années de versement d'une soulte (avec un impact maximal de - 7,1 milliards d'euros en 2005, année de versement de la soulte des industries électriques et gazières) et l'améliore légèrement les années suivantes.

Les crédits d'impôt restituables étaient généralement enregistrés sous forme de moindres recettes d'impôt ; ils sont comptabilisés aujourd'hui intégralement en dépenses (que le contribuable en bénéficie sous la forme d'un remboursement par l'administration fiscale ou bien d'une réduction d'impôt). En outre, ils sont désormais enregistrés intégralement au moment où le bénéficiaire fait reconnaître sa créance par le fisc, quel que soit le moment où le versement sera effectivement effectué. Ce nouveau traitement relève donc à la fois les dépenses et les recettes publiques, mais pas nécessairement du même montant si la créance créée par le crédit d'impôt n'est pas immédiatement recouvrée. Plus de vingt-cinq crédits d'impôt portant sur l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu ont été recensés et pris en compte : le crédit d'impôt recherche (CIR) s'inscrit par exemple en aide à l'investissement, la prime pour l'emploi (PPE) en prestation sociale en espèces, etc. Seul le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile affecte le PIB, en l'abaissant de 1,8 milliard d'euros. En effet, lorsque le ménage est employeur direct, la valeur ajoutée des ménages est réduite (- 1,2 milliard d'euros) : ce crédit d'impôt est une subvention à la production qui diminue la production, celle-ci étant évaluée par la somme des coûts. Quand il a recours à un service prestataire, le crédit d'impôt est comptabilisé en subvention sur les produits et vient diminuer le PIB (- 0,6 milliard d'euros) sans affecter la valeur ajoutée des différents secteurs institutionnels.

Le périmètre des APU est modifié à la marge par le SEC 2010 du fait de l'inclusion du coût du capital dans l'évaluation des coûts de production. En effet, seules les unités pour lesquelles la part des recettes marchandes dans le total des coûts de production est durablement supérieure à 50 % peuvent être considérées comme hors du périmètre des APU et le relèvement des coûts de production fait passer certaines unités en dessous de ce seuil. L'impact quantitatif de cette modification est toutefois marginal.

### **Autres causes de révision du PIB non liées au SEC 2010**

Le passage à la base 2010 ne se limite pas à l'adoption des préconisations du nouveau SEC : de nombreuses améliorations méthodologiques ou de sources ont été introduites, qui ont elles aussi un impact sur les niveaux des agrégats économiques.

La valeur ajoutée des entreprises non financières est déterminée par la statistique d'entreprise (Ésane). L'actualisation des données Ésane pour l'année 2010 rehausse la VA des entreprises non financières (ENF) de 7,3 milliards d'euros, et la VA des auxiliaires financiers (classés parmi les sociétés financières) de 1,3 milliard d'euros. Outre le calcul de la valeur ajoutée, des travaux nouveaux ont mobilisé le dispositif Ésane pour la base 2010 : l'information qui ressort d'Ésane concernant la FBCF corporelle des entreprises non financières (ENF) entre désormais dans le processus de mise en cohérence des données d'offre et de demande, comme celle de la FBCF en logiciel ou en construction dont la méthode a par ailleurs été revue. C'est le cas également de l'information qu'apportent les données des entreprises du commerce tirées d'Ésane concernant la consommation finale des ménages.

Des travaux ont été menés, hors SEC 2010, pour améliorer l'évaluation du compte du secteur des assurances. Le passage des états comptables, transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par les assureurs, aux données de comptabilité nationale a été revu en profondeur. Des données comptables ont par ailleurs pu être mobilisées pour mieux estimer l'activité des mutuelles et des institutions de prévoyance. Il en résulte au total une révision à la hausse de la VA de + 0,4 milliard d'euros en 2010. Par ailleurs, la refonte

du compte des sociétés d'assurance a amené à revoir en hausse l'estimation des consommations intermédiaires en services d'assurance par les ENF, avec un impact négatif sur la valeur ajoutée de ces dernières (- 1,6 milliard d'euros). De même, au sein des SF, l'examen des données disponibles sur les organismes de placement collectif (OPC) a conduit à revoir en forte hausse leur production. Ce changement est neutre sur la valeur ajoutée des SF (les OPC qui n'ont pas d'activité immobilière ne dégagent en comptabilité nationale aucune valeur ajoutée), mais entraîne une révision en forte hausse des consommations intermédiaires des SNF en services d'OPC, avec un impact fortement négatif sur leur valeur ajoutée (- 1,2 milliard d'euros).

L'exploitation des données du compte satellite du logement (CSL) a permis d'améliorer l'évaluation de la production des ménages en service de location : la production des ménages augmente de 10,6 milliards d'euros. En contrepartie, la consommation intermédiaire des ménages en location a été revue à la hausse (+ 4,8 milliards d'euros) ce qui diminue d'autant la VA. En outre, la clarification du traitement des gardiens d'immeubles entraîne une baisse de la valeur ajoutée des ménages de 0,5 milliard d'euros. Au total, la révision des estimations sur le logement augmente la VA des ménages et le PIB d'environ 5 milliards d'euros.

Les échanges extérieurs sont également révisés à la suite de la mise en place de l'enquête complémentaire de la Banque de France sur les échanges internationaux de services (ECEIS), qui se substitue aux déclarations des banques pour compte de tiers dans les estimations de la balance des paiements : à hauteur de + 35,5 milliards d'euros sur les exportations, et + 27,3 milliards d'euros sur les importations, soit + 8,2 milliards d'euros en 2010 sur le solde des échanges extérieurs. L'intégration des données ECEIS ne modifie pas le niveau du PIB qui, dans les comptes nationaux français, est déterminé par l'approche revenus (comptes des secteurs institutionnels) : les révisions sur les échanges extérieurs induites par l'ECEIS sont donc compensées sur d'autres emplois finals. En revanche, la révision à la hausse du solde des échanges de services de réassurance par la balance des paiements augmente la valeur ajoutée des entreprises d'assurance de 1,2 milliard d'euros, ce qui se répercute sur le PIB.

Mayotte, devenu le 101<sup>e</sup> département français en 2011, est, pour respecter la cohérence temporelle des comptes, intégré dans les comptes dès le début des séries et ajoute ainsi 1,2 milliard d'euros au PIB en 2010 ; les dépenses de l'État concernant ce territoire étaient déjà enregistrées dans les comptes en base 2005 mais apparaissaient comme versées au reste du monde. Enfin, des améliorations apportées à l'évaluation de la FBCF des APU par produit et branche sur longue période diminuent la CCF des APU et donc leur valeur ajoutée en 2010 (- 3,0 milliards d'euros hors nouveaux actifs liés à la R&D, aux bases de données et aux systèmes d'armes). Les autres révisions touchant la VA des APU sont marginales : prise en compte de Mayotte, ajout de nouveaux organismes divers d'administration centrale (ODAC).

Enfin, la révision de la méthode de calcul de la production pour emploi final propre des SNF au titre des logiciels diminue la VA de 1,4 milliard d'euros.

## La valeur ajoutée des SNF et des APU revue en forte hausse

La VA de l'ensemble de l'économie augmente de 60,0 milliards d'euros (*figure 2*). De plus, le solde des impôts et des subventions sur les produits est accru de 1,7 milliard d'euros : la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) est reclassée dans les impôts sur les produits tandis que le crédit d'impôt sur l'emploi d'un salarié à domicile *via* un prestataire est à présent enregistré en subvention. Au total, le PIB est relevé de 61,8 milliards d'euros.

Ce sont les SNF et les APU qui voient leur VA revue le plus fortement. Le nouveau traitement de la R&D explique l'essentiel de la révision de la VA des APU (+ 15,1 milliards d'euros) et près des deux tiers de la révision de la VA des SNF (+ 36,3 milliards d'euros), la nouvelle version de la statistique structurelle d'entreprises (Ésane) explique près du tiers restant.

## 2. Révision de la valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels et du PIB

en milliards d'euros

	Année 2010			
	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau	Révision (en %)
Sociétés non financières	975,8	1 012,0	36,3	3,7
Sociétés financières	88,2	90,3	2,1	2,4
Administrations publiques	319,4	334,4	15,1	4,7
Ménages	328,0	334,1	6,1	1,8
Entrepreneurs individuels	132,8	135,2	2,4	1,8
Ménages purs	195,2	198,9	3,7	1,9
Institutions sans but lucratif au service des ménages	29,6	30,1	0,6	1,9
<b>Ensemble des secteurs institutionnels</b>	<b>1 741,0</b>	<b>1 801,0</b>	<b>60,0</b>	<b>3,4</b>
Impôts nets de subventions sur les produits	195,8	197,5	1,7	0,9
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>1 936,7</b>	<b>1 998,5</b>	<b>61,8</b>	<b>3,2</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

Malgré la refonte complète du compte des assurances, la VA des sociétés financières n'est que légèrement rehaussée en 2010. La nouvelle version de la statistique structurelle d'entreprises pour les entrepreneurs individuels ainsi que l'actualisation des estimations en matière de logement et le nouveau traitement des crédits d'impôt pour les ménages purs augmentent la VA des ménages de 6,1 milliards d'euros.

## L'équilibre entre les ressources et les emplois

Avec les changements apportés pour la base 2010, la part dans le PIB des différents postes de demande change un peu : le poids de l'investissement (FBCF) est accru, tandis que celui de la dépense de consommation, principale composante de la demande, se réduit (*figure 3*).

## 3. Révision de l'équilibre ressources-emplois du PIB en valeur entre la base 2010 et la base 2005

en milliards d'euros

	Niveau 2010, en valeur		Révision
	Base 2005	Base 2010	
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1 936,7</b>	<b>1 998,5</b>	<b>61,8</b>
Importations	538,3	558,1	19,7
Dépenses de consommation	1 606,9	1 598,2	- 8,7
Ménages	1 085,3	1 082,4	- 2,9
APU <sup>1</sup>	481,8	476,2	- 5,6
ISBLSM <sup>2</sup>	39,8	39,6	- 0,2
FBCF	377,2	441,1	63,9
Ménages	101,6	107,1	5,5
ENF <sup>3</sup>	198,9	234,0	35,1
IFEA <sup>4</sup>	12,3	13,1	0,7
APU	60,4	82,9	22,5
ISBLSM	3,9	4,0	0,1
Exportations	494,5	520,5	25,9
Variation de stocks	- 3,5	- 3,2	0,3

1. Administrations publiques.

2. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

3. Entreprises non financières.

4. Institutions financières et entreprises d'assurance.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.



## L'investissement est augmenté des dépenses en recherche et développement, en matériel militaire et en bases de données

La formation brute de capital fixe (FBCF) est rehaussée de 63,9 milliards d'euros en 2010 : 43,5 milliards d'euros de dépenses en R&D, 6,7 milliards d'euros de matériels militaires, 3,4 milliards d'euros de bases de données.

En dehors des révisions imposées par le SEC, la FBCF des entreprises non financières a fait l'objet d'un examen approfondi. Tout d'abord, la FBCF corporelle a été évaluée à partir de deux sources réunies dans le système d'information É sane (immobilisations déclarées dans les liasses fiscales et les enquêtes sectorielles annuelles auprès des entreprises), via un retraitement corrigeant des différences de concepts et de mode de valorisation entre comptes d'entreprises et comptabilité nationale. Puis, elle a été si nécessaire ajustée dans le cadre de l'exercice de mise en cohérence au niveau fin entre l'offre et la demande. Au total, la FBCF corporelle des ENF baisse de 4,6 milliards d'euros en 2010.

Ensuite, la FBCF de l'ensemble des secteurs institutionnels en logiciels (qui sont des actifs incorporels) est relevée de 8,3 milliards d'euros, après analyse du chiffre d'affaires détaillé en activités informatiques. La production de logiciels pour compte propre a été réévaluée à partir des salaires versés aux équipes informatiques internes et autres coûts, selon une méthode proposée par l'OCDE, également appliquée pour estimer la production de bases de données pour compte propre.

Enfin, l'analyse des autres produits faisant l'objet de production pour emploi final propre a conduit à revoir sensiblement les montants de FBCF par produit, notamment en réparation et installation de machines et en construction.

La FBCF des ENF est ainsi révisée à la hausse de 35,1 milliards d'euros en 2010, du fait essentiellement de la capitalisation de la R&D et des bases de données et de la nouvelle estimation de la FBCF en logiciels. La FBCF des APU est quant à elle révisée de + 22,5 milliards d'euros du fait de la R&D et des matériels militaires. Quant aux ménages, leur FBCF est rehaussée de 5,5 milliards d'euros au total : leur FBCF en construction est relevée de 8,1 milliards d'euros, conséquence d'une exploitation approfondie des enquêtes annuelles auprès des entreprises de la construction, tandis qu'en sens inverse, les frais liés à l'acquisition de biens immobiliers ont été revus à la baisse (*figure 4*).

### 4. Révision de la FBCF en valeur sur 2010 entre la base 2010 et la base 2005

en milliards d'euros

	Valeur en 2010
Montant total de FBCF, base 2010	441,1
Montant total de FBCF, base 2005	377,2
<b>Écart entre la base 2005 et la base 2010</b>	<b>63,9</b>
<b>Impact du changement de SEC</b>	<b>54,1</b>
R&D	43,5
Matériel militaire	6,7
Bases de données	3,4
Revalorisation de la PEPF	0,5
<b>Impact des autres modifications</b>	<b>9,8</b>
dont : FBCF corporelle des ENF	- 4,6
logiciels	8,3
FBCF en construction des ménages	8,1

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

## Dépenses de consommation revues en baisse

Les dépenses de consommation des ménages sont abaissées de 2,9 milliards d'euros en 2010 : la mobilisation de sources externes et de données d'entreprises à un niveau détaillé amène à les diminuer de 12,4 milliards d'euros tandis que les changements méthodologiques les augmentent de 10,0 milliards d'euros et que les changements conceptuels les réduisent de 0,9 milliard d'euros.

La prise en compte des panels de consommateurs, des comptes satellites, du logement en particulier, diminue les dépenses de consommation de 5,2 milliards d'euros ; les données des enquêtes annuelles d'entreprise qui fournissent les ventes du commerce de détail par produit fin et celles des entreprises des services et de la construction par type de clientèle amènent à abaisser les dépenses de consommation de 7,2 milliards d'euros (figure 5).

### 5. Révision des dépenses de consommation finale des ménages en valeur sur 2010 entre la base 2010 et la base 2005

	en milliards d'euros
	Valeur en 2010
Montant de la dépense de consommation finale des ménages, base 2010	1 082,4
Montant de la dépense de consommation finale des ménages, base 2005	1 085,3
<b>Écart entre la base 2005 et la base 2010</b>	<b>- 2,9</b>
<b>Impact des changements conceptuels</b>	<b>- 0,9</b>
Crédit d'impôt (SEC)	- 2,7
Assurance (SEC)	0,2
Certificats d'immatriculation	1,5
<b>Impact des changements méthodologiques</b>	<b>10,0</b>
Assurance (autres)	6,3
Organismes de placement collectif	1,4
Prise en compte des Dom pour les dépenses en automobile	1,3
Prestations sociales en nature (matrice D631)	1,1
<b>Impact de l'actualisation des sources statistiques</b>	<b>- 12,4</b>
Prise en compte des données d'entreprise	- 7,2
Prise en compte des sources externes	- 5,2
<b>Impact de la prise en compte de Mayotte</b>	<b>0,8</b>
<b>Autres</b>	<b>- 0,4</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

La refonte totale du compte des assurances augmente la consommation des ménages de 6,3 milliards d'euros en 2010. La consommation en OPC augmente de 1,4 milliard d'euros en 2010, du fait d'une nouvelle estimation des frais de transaction et d'un champ élargi. La nouvelle estimation des prestations sociales en nature augmente le reste à charge des ménages de 1,1 milliard d'euros. Par ailleurs, la consommation des ménages intègre désormais les jeux de hasard en ligne et l'estimation de la consommation d'automobiles dans les Dom a été fortement revue, tandis que les méthodologies de prise en compte des dépenses en gardiennage d'immeuble et de calcul du coût des téléphones portables achetés dans le cadre d'offres liées ont été améliorées.

Les changements conceptuels diminuent la consommation des ménages de 0,9 milliard d'euros en 2010. Ainsi, le nouveau traitement du crédit d'impôt pour l'emploi salarié à domicile et pour la garde d'enfant de moins de 6 ans la diminue de 2,7 milliards d'euros : on considère que les ménages reçoivent une subvention ou une prestation sociale en nature, qui abaisse ce qui reste à leur charge et donc leur consommation. La consommation des ménages en assurance est aussi modifiée par le SEC : celle-ci se définit désormais comme les primes ôtées des indemnités dues lissées dans le temps ; cela en modifie la temporalité et l'augmente de 0,2 milliard d'euros en 2010.

Les dépenses des ménages en carte grise acquittées lors de l'acquisition d'un véhicule sont désormais comptabilisées comme un impôt sur les produits et non plus sur le revenu ou le patrimoine ; la dépense de consommation augmente en conséquence de 1,5 milliard d'euros.

La structure des dépenses de consommation des ménages est peu modifiée par rapport à la base 2005 : le poids de l'alimentation est abaissé (13,0 % du total en 2010, soit - 0,6 point) ainsi que celui des hôtels, cafés, restaurants (6,5 %, soit - 0,6 point) et des transports (13,5 %, soit - 0,5 point). En revanche, le poids des biens et services divers est accru (11,7 %, soit + 0,6 point principalement du fait des assurances) ainsi que celui des loisirs et de la culture (8,9 %, soit + 0,4 point). Le plus gros poste reste le logement et les dépenses associées (eau, énergie) qui représente plus du quart des dépenses totales par fonction (25,7 %, + 0,2 point).

Les dépenses de consommation des administrations publiques sont revues en baisse de 5,6 milliards d'euros, principalement en raison du classement en FBCF des dépenses de R&D et en systèmes d'armes. En SEC 1995, ces dépenses entraient (comme toutes les consommations intermédiaires) dans le calcul de la production des APU et avaient pour contrepartie une dépense de consommation des APU. En base 2010, elles sont classées en FBCF, mais la CCF qui résulte de l'usure et de l'obsolescence de ces nouveaux actifs entre dans le calcul de la production non marchande des APU, avec là aussi en contrepartie une dépense de consommation des APU. La dépense de consommation des APU est donc révisée d'un montant égal à la différence entre la CCF apparue et les dépenses reclassées en FBCF. Or, la CCF est inférieure en 2010 à la FBCF correspondante : l'écart est de - 2,0 milliards d'euros pour la R&D et même de - 3,4 milliards d'euros pour les systèmes d'armes, les livraisons de matériels militaires ayant été particulièrement importantes en 2010. Par ailleurs, le traitement des dépenses de R&D en FBCF induit un transfert de 0,8 milliard d'euros de la consommation individualisable vers la consommation collective : l'activité de recherche des enseignants-chercheurs des universités était en effet en base 2005 regroupée avec les activités d'enseignement, dont la production a pour contrepartie une consommation individualisable. Elle est maintenant reclassée en activité de R&D, qui a pour contrepartie une consommation collective.

La révision de la consommation des APU s'explique également par la réestimation complète de la consommation de capital fixe des autres actifs (- 2,5 milliards d'euros, avec un effet plus marqué sur la consommation individualisable des APU, - 4,0 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, par une redéfinition de la frontière des prestations sociales en nature (- 0,7 milliard d'euros). La révision des données sources et du champ des APU rehausse en revanche la consommation des administrations publiques (+ 3,0 milliards d'euros). Au total, les dépenses individualisables des APU sont revues de - 4,9 milliards d'euros et leurs dépenses collectives de - 0,7 milliard d'euros.

Par ailleurs, la prise en compte des dernières données disponibles diminue marginalement la dépense de consommation des ISBLSM de 0,2 milliard d'euros. *In fine*, la consommation effective des ménages est revue en baisse de 8,0 milliards d'euros.

### **Les échanges extérieurs : effets SEC 2010 et recalage sur les données de la douane et de la balance des paiements**

Le solde extérieur est accru de 6,2 milliards d'euros en 2010 : les importations de 19,7 milliards d'euros et les exportations de 25,9 milliards d'euros.

Ce sont les flux de services qui augmentent le plus : de 27,0 milliards d'euros pour les importations et de 24,1 milliards d'euros pour les exportations.

Le recalage sur les données de la balance des paiements, en particulier sur l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux des services (ECEIS), rehausse à lui seul de 35,5 milliards d'euros les exportations et de 27,3 milliards d'euros les importations, soit + 8,2 milliards d'euros sur le solde total. Par ailleurs, les importations de transport routier sont accrues de 2,6 milliards d'euros ; la traduction des importations et exportations de fret mesurées par la balance des paiements en concepts de comptabilité nationale a en effet changé (*figure 6*).

## 6. Révision des échanges extérieurs en valeur sur 2010 entre la base 2010 et la base 2005

en milliards d'euros

	Exportations	Importations	Solde
Base 2010	520,5	558,1	- 37,6
Base 2005	494,5	538,3	- 43,8
<b>Révision</b>	<b>25,9</b>	<b>19,7</b>	<b>6,2</b>
Biens	1,8	- 7,3	9,1
Services	24,1	27,0	- 2,9
<b>Impact prise en compte ECEIS</b>	<b>35,5</b>	<b>27,3</b>	<b>8,2</b>
<b>Impact autres révisions et recalage sur données sources</b>	<b>1,0</b>	<b>- 1,7</b>	<b>2,7</b>
<b>Impact travail à façon</b>	<b>- 9,9</b>	<b>- 8,6</b>	<b>- 1,3</b>
<b>Impact négoce international</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Impact correction transport</b>	<b>- 0,5</b>	<b>2,6</b>	<b>- 3,1</b>
<b>Autres impacts (Mayotte, brevet, contrebande)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>- 0,3</b>

Champ : France.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

L'évaluation des échanges extérieurs est toutefois aussi fortement affectée par les innovations introduites par le SEC 2010 en matière de travail à façon et de négoce international (voir *supra*). L'introduction du SEC 2010 diminue les importations de 8,6 milliards d'euros par rapport à la base 2005 en raison du nouveau traitement du travail à façon : cette correction porte uniquement sur les biens. La mise en œuvre du SEC 2010 amène également à revoir en baisse le total des exportations, mais principalement sur les services si bien que les exportations de biens sont revues en légère hausse (+ 1,8 milliard d'euros) : en effet, l'impact défavorable sur les exportations de biens du nouveau traitement du travail à façon est compensé par la comptabilisation en exportations de biens plutôt que de services des activités de négoce international. *In fine*, le solde des échanges de biens est donc revu en forte hausse (+ 9,1 milliards d'euros) tandis que celui des échanges de services est un peu dégradé (- 2,9 milliards d'euros).

### Valeur ajoutée des branches : poids accru de l'industrie

La répartition de la valeur ajoutée entre les branches est modifiée. En base 2010, l'industrie représente 13,5 % de la valeur ajoutée totale en 2010, soit 0,7 point de plus qu'en base 2005. Les branches industrielles ayant le plus recours à la recherche-développement, en particulier les branches fabriquant des matériels de transport, des équipements électriques, électroniques, informatiques et l'industrie pharmaceutique, pèsent davantage en termes de valeur ajoutée : en effet, leurs dépenses de R&D ne sont plus considérées comme des consommations intermédiaires mais comme un investissement (*figure 7*).

Le poids dans la valeur ajoutée des activités scientifiques et techniques (qui incluent notamment la R&D, marchande comme non marchande) s'accroît (+ 0,7 point), notamment du fait du nouveau traitement de la R&D non marchande. Par ailleurs, la capitalisation de la R&D et des matériels militaires ainsi que la modification des données sources, entre autres, ont certes accru en niveau la valeur ajoutée des services principalement non marchands

## 7. Valeur ajoutée par grande branche en 2010, en base 2005 et en base 2010

en milliards d'euros

	Base 2005		Base 2010	
	Niveau	Part (en %)	Niveau	Part (en %)
Agriculture	31,8	1,8	32,1	1,8
Industrie	222,7	12,8	243,8	13,5
Construction	106,2	6,1	109,2	6,1
Services principalement marchands	987,0	56,7	1 010,2	56,1
Services principalement non marchands	393,3	22,6	405,7	22,5
<b>Ensemble</b>	<b>1 741,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 801,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

(+ 12,4 milliards d'euros) mais leur poids dans la valeur ajoutée totale recule très légèrement (- 0,1 point). Les services principalement marchands, s'ils restent prédominants, représentent désormais une plus faible part de la valeur ajoutée totale (56,1 % en 2010, soit - 0,6 point).

Outre l'impact de la mise en œuvre du SEC 2010, l'actualisation de la statistique d'entreprise dont dérivent les valeurs ajoutées par branche explique certaines révisions en niveau, notamment pour la construction (+ 3,0 milliards d'euros en 2010) et les branches commerciales (- 4,8 milliards d'euros). Enfin, les consommations intermédiaires des branches, déduites de la statistique d'entreprise, ont été mises en cohérence avec les consommations intermédiaires des produits issues des équilibres ressources-emplois. Ceci conduit à revoir la valeur ajoutée de certaines branches, notamment de l'industrie agroalimentaire (+ 8,7 milliards d'euros) et de l'hébergement-restauration (+ 5,3 milliards d'euros).

### Des méthodes de partage volume-prix améliorées sur certains produits

Le PIB est modifié en niveau plus qu'en évolution par le changement de SEC comme par le recalage sur les données sources (Ésane, balance des paiements, etc.) : sa croissance en valeur entre 2009 et 2010 passe ainsi de + 2,7 % en base 2005 à + 3,1 % en base 2010. En volume, l'impact est un peu plus faible : le taux de croissance passe de 1,7 % à 2,0 %. En effet, les méthodes de partage volume-prix ont été revues sur certains produits : les évolutions de l'assurance-vie et des services de télécommunications, par exemple, ont été significativement affectées.

La production de services d'assurance-vie et sa contrepartie en dépense de consommation des ménages sont volatiles en valeur. En effet, le taux de distribution des revenus aux assurés peut fluctuer sensiblement d'une année sur l'autre en fonction des performances des placements des assureurs-vie, comme au moment de la crise bancaire de 2008 puis lors de la crise des dettes souveraines en 2011-2012. Cette volatilité était en base 2005 reportée intégralement sur les volumes parce que le déflateur des services d'assurance-vie était l'indice global des prix à la consommation (IPC). En base 2010, l'évolution en volume est déterminée par l'évolution des encours de provisions techniques d'assurance-vie déflatés par l'IPC : la volatilité du volume de la production d'assurance-vie et donc celle du PIB en volume s'en trouvent réduites.

S'agissant des services de télécommunication, l'utilisation en base 2005 comme déflateur de l'IPC spécifique à ce produit débouchait spontanément sur une consommation en volume de services de téléphonie mobile stagnante, voire décroissante en 2012 lors de l'arrivée d'un nouvel opérateur sur le marché, alors même que les données disponibles sur les durées de communication ou les SMS suggéraient une croissance toujours soutenue. En base 2010, la consommation en volume de services de téléphonie mobile évolue en fonction des données disponibles sur les durées de communication et le nombre de SMS émis.

## Les comptes des grands secteurs institutionnels

### Sociétés non financières : relèvement du taux de marge et moindre besoin de financement

La FBCF des SNF est relevée de 35,0 milliards d'euros en 2010, dont 27,7 milliards d'euros au titre de la R&D. Cette augmentation est la raison essentielle du changement des principaux soldes comptables des SNF et des ratios qui en sont tirés.

La valeur ajoutée est révisée de + 36,3 milliards d'euros mais l'EBE de seulement + 26,5 milliards d'euros parce que les rémunérations des salariés sont accrues de 9,7 milliards d'euros du fait du calage sur les nouvelles données issues d'Ésane. Le taux de marge (EBE/VA) passe de 30,0 % à 31,6 %. Le taux d'investissement des SNF (FBCF/VA) passe de 19,3 % à 22,1 %.

Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété passe de – 85,8 milliards d'euros à – 76,1 milliards d'euros : le solde des flux de revenus de la propriété avec le reste du monde mesurés par la balance des paiements est revu à la hausse, de même que les dividendes reçus (estimés à partir notamment de données issues d'Ésane). De plus, les aides à l'investissement sont accrues de 4,8 milliards d'euros : les montants du crédit d'impôt recherche en font désormais partie (avec en contrepartie une révision à la hausse des impôts versés). L'épargne brute passe donc de 157,8 milliards d'euros à 191,0 milliards d'euros. Le taux d'autofinancement des SNF (Épargne brute/FBCF) passe de 83,8 % à 85,6 %. *In fine*, le besoin de financement des SNF s'atténue légèrement, de 13,4 milliards d'euros à 11,3 milliards d'euros (figure 8).

### 8. Compte des sociétés non financières en 2010

en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau	Révision (en %)
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>975,8</b>	<b>1 012,0</b>	<b>36,3</b>	<b>3,7</b>
Rémunération des salariés	652,0	661,6	9,7	1,5
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>	<i>495,2</i>	<i>504,2</i>	<i>9,0</i>	<i>1,8</i>
Impôts liés à la production	49,3	49,2	0,0	– 0,1
Subvention d'exploitation	– 18,6	– 18,5	0,1	– 0,5
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>293,1</b>	<b>319,6</b>	<b>26,5</b>	<b>9,0</b>
Solde des revenus de la propriété (reçus - versés)	– 85,8	– 76,1	9,6	– 11,2
Impôts sur le revenu et le patrimoine	26,5	32,2	5,7	21,5
Transferts courants versés (nets des reçus)	– 23,2	– 20,5	2,7	– 11,6
<b>Épargne brute</b>	<b>157,8</b>	<b>191,0</b>	<b>33,1</b>	<b>21,0</b>
Formation brute de capital fixe	188,3	223,2	35,0	18,6
Variations de stocks	– 4,2	– 4,1	0,2	– 3,6
Aides à l'investissement	7,0	11,9	4,8	68,6
<b>Capacité/besoin de financement</b>	<b>– 13,4</b>	<b>– 11,3</b>	<b>2,1</b>	<b>– 15,8</b>
Taux de marge des SNF (EBE / VA, %, rév. en points)	30,0	31,6	1,5	///
Taux d'investissement (FBCF / VA)	19,3	22,1	2,8	///
Taux d'autofinancement (Épargne / FBCF)	83,8	85,6	1,7	///

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

### Sociétés financières : capacité de financement revue en hausse

La capacité de financement des sociétés financières en 2010 augmente de 3,1 milliards d'euros. Alors que la valeur ajoutée augmente de 2,1 milliards d'euros, les rémunérations baissent de 3,0 milliards d'euros, du fait de l'intégration des nouvelles données sur les mutuelles et institutions de prévoyance. Le solde des revenus de la propriété est réduit de 1,7 milliard d'euros. Une exploitation plus complète des états comptables des assureurs et une meilleure prise en compte de l'assurance sociale augmentent de 2,0 milliards d'euros les revenus de la propriété attribués aux assurés.

Le niveau des primes nettes et des indemnités d'assurance dommage est nettement rehaussé (respectivement + 4,3 et + 4,5 milliards d'euros), parce que le champ des indemnités comprend désormais l'activité d'assurance dommage des assureurs-vie.

### Ménages : capacité de financement revue à la baisse mais taux d'épargne peu modifié

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages diminue de 5,5 milliards d'euros en 2010 par rapport à la base 2005.

Les revenus d'activité sont relevés de 11,6 milliards d'euros et les salaires reçus de 10,1 milliards d'euros, surtout du fait de la révision des salaires versés par les entreprises non financières. En revanche, les revenus du patrimoine diminuent de 4,8 milliards d'euros malgré le relèvement de l'EBE des ménages purs de 7,7 milliards d'euros, suite au recalage sur le compte satellite du logement et au nouvel enregistrement des crédits d'impôt liés au logement dans les subventions reçues. En effet, bien que les revenus de la propriété attribués aux assurés dans le cadre de contrats d'assurance-vie augmentent de 1,3 milliard d'euros, les revenus de la propriété reçus par les ménages sont globalement diminués de 11,5 milliards d'euros. L'estimation de ce poste demeure toutefois fragile.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine augmentent de 9,3 milliards d'euros en 2010, à cause du nouveau traitement des crédits d'impôt : ces sommes sont inscrites à la fois en impôts et, selon les cas, en subventions d'exploitation, prestations sociales en espèces, aide à l'investissement, etc. Ce traitement affecte l'épargne des ménages mais pas leur capacité de financement (*figure 9*).

Les transferts courants baissent de 8,2 milliards d'euros, du fait de la révision apportée aux transferts reçus du reste du monde dans les données de la balance des paiements et, dans une moindre mesure, du nouveau calcul des primes nettes d'assurance.

La dépense de consommation finale baisse par ailleurs de 2,9 milliards d'euros (voir *supra* « Dépenses de consommation revues en baisse »), mais moins fortement que le revenu disponible brut. Il en résulte une baisse de l'épargne des ménages de 2,6 milliards d'euros. Cependant, leur taux d'épargne, à 15,8 %, n'est que faiblement revu (- 0,1 point).

## 9. Compte des ménages en 2010

	en milliards d'euros		
	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
Revenus d'activité nets de cotisations APU	781,9	793,5	11,6
Revenu mixte	93,0	94,5	1,5
Salaires reçus	688,9	698,9	10,1
Revenus du patrimoine	276,2	271,5	- 4,8
EBE des ménages purs	152,8	160,5	7,7
Revenus de la propriété reçus	144,5	133,0	- 11,5
Revenus de la propriété versés	21,1	22,0	0,9
Impôts courants (revenu et patrimoine)	164,3	173,5	9,3
Transferts courants nets	10,1	2,0	- 8,2
<b>Revenu disponible brut</b>	<b>1 290,9</b>	<b>1 285,4</b>	<b>- 5,5</b>
Dépenses de consommation finale	1 085,3	1 082,4	- 2,9
<b>Épargne brute</b>	<b>205,6</b>	<b>203,0</b>	<b>- 2,6</b>
Formation brute de capital fixe	112,3	117,9	5,6
Entrepreneurs individuels	10,7	10,8	0,1
Ménages purs	101,6	107,1	5,5
Aides à l'investissement	2,1	4,7	2,6
<b>Capacité de financement</b>	<b>90,1</b>	<b>83,5</b>	<b>- 6,6</b>
<b>Taux d'épargne : épargne / RDB (en %)</b>	<b>15,9</b>	<b>15,8</b>	<b>- 0,1</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

Enfin, la FBCF des ménages est fortement rehaussée du fait d'une nouvelle estimation de leur investissement en logement (+ 5,5 milliards d'euros). Ce phénomène n'est que partiellement compensé par la révision à la hausse des aides à l'investissement (majorées des crédits d'impôt accordés au titre des économies d'énergie et du développement durable) si bien que la capacité de financement des ménages baisse de 6,6 milliards d'euros.

## APU - déficit et dette publique

Les ratios usuels du compte des administrations publiques (déficit public, dette publique, dépenses publiques, recettes publiques, prélèvements obligatoires exprimés en points de PIB) sont plutôt tirés vers le bas par le relèvement du niveau du PIB. La révision du ratio déficit/PIB est toutefois variable selon les années car l'effet du nouveau traitement des soultes et des crédits d'impôt est fluctuant. En 2010, le besoin de financement des administrations publiques est plus faible de 1,5 milliard d'euros comparé à la base 2005. Avec la hausse du PIB, le déficit public au sens de Maastricht passe de 7,1 % à 6,8 %.

Le surcroît de la valeur ajoutée des APU dû au nouveau traitement de la R&D et du matériel militaire est compensé sur les emplois finals (FBCF et consommation finale collective) : le besoin de financement n'en est pas affecté. En revanche, d'autres modifications ont un effet sur le déficit public, en redéfinissant le mode d'enregistrement et l'étalement dans le temps de certaines opérations : les soultes (effet de + 0,7 milliard d'euros en 2010) et les crédits d'impôt reportables sur plusieurs années (- 0,2 milliard d'euros en 2010, figure 10).

## 10. Les ratios de finances publiques pour l'année 2010

	en milliards d'euros		
	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
<b>Capacité ou besoin de financement</b>	<b>- 137,3</b>	<b>- 135,8</b>	<b>1,5</b>
Administrations publiques centrales	- 112,7	- 110,9	1,8
État	- 121,8	- 121,7	0,0
Organismes divers d'administration centrale	9,1	10,9	1,8
Administrations publiques locales	- 1,4	- 1,7	- 0,4
Administrations de sécurité sociale	- 23,3	- 23,2	0,1
Déficit / PIB (en %)	- 7,1	- 6,8	0,3
Taux de prélèvements obligatoires des APU, y c. crédits d'impôt (en %)	42,5	42,2	- 0,3
Taux de prélèvements obligatoires des APU, hors crédits d'impôt (en %)	42,5	41,3	- 1,2
<b>Dette publique</b>	<b>1 595,0</b>	<b>1 615,3</b>	<b>20,4</b>
Administrations publiques centrales	1 258,9	1 277,0	18,1
État	1 244,8	1 260,4	15,6
Organismes divers d'administration centrale	14,1	16,6	2,6
Administrations publiques locales	161,1	163,3	2,2
Administrations de sécurité sociale	175,0	175,1	0,1
Dette publique / PIB (en %)	82,4	80,8	- 1,5

Champ : France.

Note : les chiffres de la base 2005 correspondent à la notification de septembre 2013.

Source : Insee, comptes nationaux.

Indépendamment du SEC 2010, la méthode de réconciliation entre le compte de l'État et ceux des organismes divers d'administration centrale (Odac) a été renouvelée. Le partage des transferts revenant aux Odac ou aux entreprises est mieux identifié, d'où un allègement du besoin de financement de 1,3 milliard d'euros en 2010. Par ailleurs, le champ a été élargi à Mayotte et le périmètre des différents sous-secteurs des APU a été amendé à l'occasion du changement de base, avec un impact total limité sur le déficit public (- 0,2 milliard d'euros).



Les dépenses publiques augmentent de 32,4 milliards d'euros, dont 17,6 en raison du nouveau traitement des crédits d'impôt et 12,1 en lien avec la capitalisation de la R&D. Avec le relèvement du PIB, le taux de dépenses publiques baisse de 0,1 point en 2010 (56,4 % du PIB). Hors crédits d'impôt, la baisse est plus nette : - 1,0 point par rapport à la base 2005, avec un taux de dépenses à 55,6 % du PIB.

Les recettes publiques augmentent de 34,0 milliards d'euros dont 17,4 au titre du nouveau traitement des crédits d'impôt et 12,1 en lien avec les dépenses en R&D qui majorent la production pour emploi final propre. Le taux de recettes global est légèrement rehaussé de 0,2 point, à 49,6 % du PIB. Si l'on exclut les crédits d'impôt, il est abaissé de 0,7 point à 48,8 % du PIB.

Les prélèvements obligatoires sont relevés de 18,7 milliards d'euros dont 17,4 pour les crédits d'impôt, le reste de la révision provenant du reclassement d'impôts et de la modification du champ des sous-secteurs des administrations publiques. Ils représentent 42,2 % du PIB, 0,4 point de moins par rapport à la base précédente. Hors crédits d'impôt, ce taux est réduit de 1,3 point à 41,3 % du PIB contre 42,5 % en base 2005.

La dette des APU au sens de Maastricht est révisée de + 20,4 milliards d'euros en 2010. En particulier, une fraction de la dette de Réseau ferré de France (RFF) s'impute désormais sur la dette de l'État (impact de + 10,8 milliards d'euros) car l'analyse des comptes de l'entreprise montre que ses recettes marchandes ne financent qu'une partie des investissements qu'elle effectue (*fiche Internet*). Autre facteur de révision, les contreparties des dépôts effectués au Trésor par les autres administrations (lesquels constituent un passif de l'État) sont mieux identifiées en base 2010, avec un effet de + 5,4 milliards d'euros sur la dette de l'État en 2010. Par ailleurs, la couverture des encours de dette des organismes divers d'administration locale (ODAL) est plus complète (+ 1,7 milliard d'euros en 2010), ce qui explique l'essentiel de la révision de la dette des administrations publiques locales (+ 2,2 milliards d'euros). Enfin, la contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) est relevée du fait de l'intégration de la Sagess (Société anonyme de gestion des stocks de sécurité), qui gère les stocks stratégiques de pétrole pour le compte de l'État et finance ses achats de produits pétroliers par emprunt (impact de + 2,6 milliards d'euros).

Avec le relèvement du PIB, la dette au sens de Maastricht représente 80,8 % du PIB en 2010, en baisse de 1,7 point.

## Moindre besoin de financement de la Nation

Le besoin de financement de la Nation est moins important de 0,6 milliard d'euros et atteint - 34,8 milliards d'euros en 2010. Le solde commercial augmente de 6,2 milliards d'euros (voir *supra* « Les échanges extérieurs »), le solde de l'ensemble des opérations de répartition baisse de 5,6 milliards d'euros. Ces révisions se fondent essentiellement sur les nouvelles données de balance des paiements, exploitant des sources supplémentaires.

Les rémunérations des salariés versées par le reste du monde sont réévaluées de 3,1 milliards d'euros, en lien avec une nouvelle estimation du nombre des travailleurs frontaliers. Le solde des revenus de la propriété baisse de 4,1 milliards d'euros : en particulier le solde des intérêts et des flux d'OPC baisse de 3,2 milliards d'euros, du fait de la prise en compte de nouvelles informations sur les caractéristiques des titres. Le solde des autres transferts courants diminue de 6,2 milliards d'euros, surtout sur les transferts courants entre ménages. Les subventions nettes des impôts augmentent de 2,4 milliards d'euros, en raison du changement de mode de comptabilisation de la TVA prélevée au profit de l'Union européenne (*figure 11*).

## 11. Opérations avec le reste du monde en 2010

en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
<b>Solde des échanges extérieurs</b>	<b>- 43,8</b>	<b>- 37,6</b>	<b>6,2</b>
Exportations	494,5	520,5	25,9
<i>dont : exportations de biens</i>	<i>388,8</i>	<i>390,6</i>	<i>1,8</i>
Importations	538,3	558,1	19,7
<i>dont : importations de biens</i>	<i>438,5</i>	<i>431,2</i>	<i>- 7,3</i>
<b>Solde des opérations de répartition</b>	<b>8,4</b>	<b>2,8</b>	<b>- 5,6</b>
Rémunérations des salariés	9,3	12,4	3,1
Impôts nets de subventions	4,6	7,0	2,4
IDE et dividendes	29,7	28,8	- 0,9
Intérêts et OPC	- 4,2	- 7,4	- 3,2
Cotisations et prestations sociales	- 8,4	- 8,7	- 0,2
Autres transferts courants	- 23,2	- 29,4	- 6,2
Transferts en capital	0,7	0,1	- 0,6
<b>Capacité (+) / Besoin (-) de financement de la Nation</b>	<b>- 35,4</b>	<b>- 34,8</b>	<b>0,6</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>- 1,8</b>	<b>- 1,7</b>	<b>0,1</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

### Un compte de patrimoine non financier remanié

Le SEC 2010 introduit une nomenclature d'actifs rénovée. De nouveaux postes apparaissent, comme les systèmes d'armes et la recherche-développement. L'ancien poste « logiciels » est éclaté pour isoler les bases de données ; certains postes sont redéfinis et les actifs fixes incorporels sont renommés « droits de propriété intellectuelle ».

La consommation de capital fixe, qui mesure la dépréciation des actifs liée à l'usage et à leur obsolescence, a été révisée pour tous les secteurs institutionnels. Cela requiert des séries longues de formation brute de capital fixe, par secteur institutionnel, branche et produit ; elles ont été entièrement revues, à partir de données issues de la statistique d'entreprise en ce qui concerne les ENF. Dans la construction, le partage entre le logement et les autres bâtiments est amélioré dans le compte de patrimoine.

Les frais liés à l'acquisition d'actifs fixes font partie de la FBCF. Conformément aux dispositions du SCN 2008, les frais liés à l'acquisition de logements et de bâtiments non résidentiels sont désormais amortis selon la durée de détention moyenne de l'actif ; pour les autres actifs (ouvrages de génie civil, équipements, etc.), la durée d'amortissement des coûts de transfert demeure égale à la durée de vie de l'actif concerné : on suppose qu'en pratique ces actifs changent rarement de propriétaire.

Les réserves en eau sont désormais valorisées, à hauteur de 12 milliards d'euros dans le patrimoine de l'État, à partir des redevances perçues pour le prélèvement d'eaux souterraines et de surface.

L'évaluation des terrains, poste le plus important du patrimoine, a été revue grâce à la reconstitution des séries longues sur l'utilisation des sols.

### Des séries établies en base 2010 depuis 1949

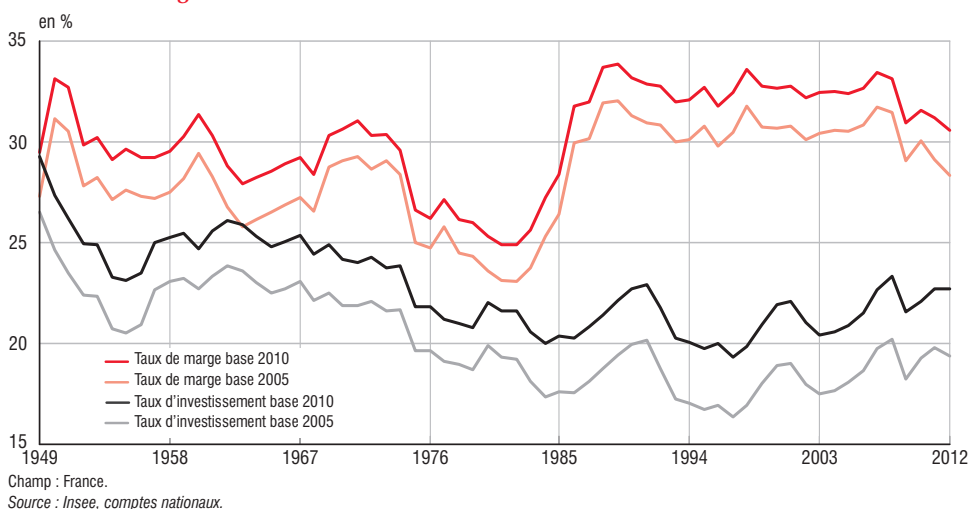
#### Sur longue période, des révisions substantielles en niveau et faibles en évolution

Avec la comptabilisation d'un certain nombre de dépenses (notamment R&D et matériel militaire) en investissement et non plus en consommations intermédiaires, le niveau du PIB est

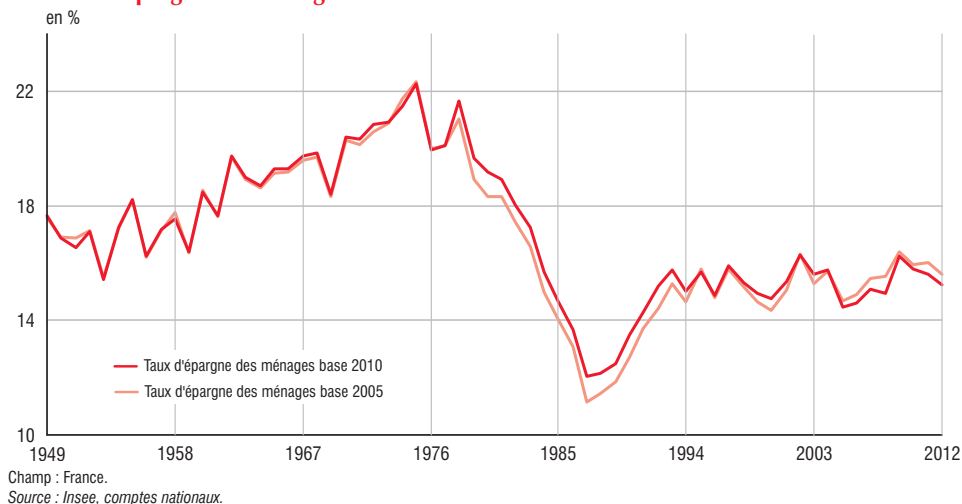
revenu à la hausse de 2 % en moyenne et en valeur sur l'ensemble de la période 1949-2010, pour un impact faible sur les taux d'évolution.

Le profil du taux de marge des sociétés non financières est très proche de celui de la base précédente, mais à un niveau supérieur d'environ 1,5 à 2 points. En effet, l'augmentation de la valeur ajoutée des entreprises liée principalement à la R&D se traduit par une augmentation des marges à masse salariale (salaires nets et cotisations sociales) constante. Le taux d'investissement est également révisé à la hausse de 2,5 points en moyenne sur l'ensemble de la période 1949-2010, avec un profil d'évolution proche de celui de la base 2005. Les révisions du déficit public, en pourcentage du PIB, sont marginales. Les plus importantes d'entre elles, en 1997 et 2005, sont inférieures à un demi-point de PIB. Elles sont liées au changement de traitement des soultes (*figures 12 et 13*). ■

## 12. Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières



## 13. Taux d'épargne des ménages



### Une reconstitution des comptes en séries longues

À chaque changement de base, la reconstitution des comptes du passé en séries longues, appelée « rétopolation », est nécessaire pour rendre celles-ci homogènes aux nouvelles évaluations des années de base. De façon schématique, la rétopolation des comptes a été menée selon les étapes suivantes :

- en raison des changements conceptuels, les évolutions de certaines séries en ancienne base ont été modifiées (par exemple, le traitement des dépenses de R&D en investissement) ;
- les évolutions annuelles modifiées en ancienne base sont alors appliquées aux niveaux des années de base, en remontant le temps ;
- cette dernière opération, nécessaire pour supprimer les ruptures de séries, détruit cependant les équilibres comptables. Leur restauration est réalisée avec la volonté de minimiser de façon raisonnée la distorsion des évolutions des grands agrégats macroéconomiques ou de certains ratios comptables (comme le taux de marge des entreprises) ;
- en outre, afin de tirer parti des améliorations intervenues dans les sources exploitées pour élaborer les comptes, un certain nombre de

nouvelles séries ont été introduites en lieu et place des séries équivalentes de l'ancienne base. Il s'agit principalement d'agrégats ayant fait l'objet, à l'occasion du changement de base, d'une évaluation qui modifie non seulement le niveau des années de base mais aussi les évolutions passées : par exemple, la production de services de logement (loyers réels et imputés) ou le compte des échanges extérieurs.

Comme par le passé, le niveau de détail des séries fournies en termes d'activités et de produits n'est pas le même sur l'ensemble de la période couverte. L'établissement des séries à un certain niveau de la nomenclature suppose en effet que l'on dispose comme matériau de départ des séries en ancienne base présentant un degré de finesse au moins comparable. En définitive, les séries sont au mieux disponibles sur la période 1949-2013, la partie rétopolée couvrant les années 1949 à 2008 (ou 2009 pour les volumes). Pour les agrégats relatifs aux activités ou aux produits, le niveau en 138 postes est disponible à partir de 1999, celui en 38 postes l'est à partir de 1959, et celui en 17 postes à partir de 1949.

---

### Pour en savoir plus

En complément de ce dossier, le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) propose un ensemble complet d'informations sur la base 2010 des comptes nationaux. La rubrique thématique « Comptes nationaux Finances publiques » met à disposition des internautes :

- des tableaux et des séries longues depuis 1949, pour les comptes nationaux annuels et trimestriels ;
- une présentation synthétique, des fiches méthodologiques et un dossier détaillé en rubrique « Méthodologie des comptes nationaux annuels ». Le dossier complet comprend des annexes détaillant les principaux points de changement relevant du nouveau Système européen de comptes (SEC 2010) ou de l'amélioration des méthodes ou des sources utilisées. Elles concernent le nouveau traitement de la recherche et développement et des dépenses militaires, l'assurance, les échanges extérieurs, le secteur des administrations publiques, mais aussi l'évaluation macroéconomique de l'économie non observée, la consommation finale des ménages, les loyers, les comptes d'emploi.

Les données des bases 1995, 2000 et 2005 sont rassemblées en rubrique « Archives » des comptes nationaux annuels. La documentation méthodologique relative aux bases passées reste consultable dans les rubriques « Méthodologie » des comptes nationaux annuels et trimestriels.